

ATTESTATION DE L'EXPERT

MANDAT

En tant qu'expert agréé au sens de l'article 52a LPP de la Caisse de pensions Swatch Group (ci-après : la Caisse), Swiss Risk & Care SA a été mandatée pour procéder à l'établissement de l'expertise technique de la Caisse sur l'exercice 2019 au sens de l'article 52e LPP.

INDEPENDANCE

Nous confirmons :

- notre statut d'expert agréé par la Commission de Haute Surveillance de la Prévoyance Professionnelle (CHS PP) ;
- l'établissement de l'expertise technique dans le respect des directives techniques émises par la CHS PP ;
- notre indépendance au sens de l'article 40 OPP2, ainsi que de la directive D-03/2013 de la CHS PP ;
- l'établissement de l'expertise technique dans le respect des directives émises par la CSEP.

ATTESTATION DE L'EXPERT

En notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle de la Caisse au sens de l'article 52e LPP, nous constatons une situation de sous-couverture au 31.12.2019. Le découvert s'élève à CHF 298.9 mios et le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 est de 92.7%.

Nous constatons que la Caisse de pensions Swatch Group :

- n'offre pas la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au 31.12.2019 ;
- présente des dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives au financement conformes aux dispositions légales ;
- utilise une table de mortalité adéquate ;
- présente un taux d'intérêt technique supérieur à la borne supérieure de la DTA 4, mais le taux appliqué par la Caisse est en adéquation avec le rendement attendu de son allocation stratégique ;
- met en place des mesures de sécurité adaptées vis-à-vis des risques encourus ;
- dispose d'un taux de cotisation adéquat selon les bases techniques en vigueur au 31.12.2019 ;
- montre un coût des passifs largement inférieur au rendement attendu de son allocation stratégique ;
- a décidé de mettre en place des mesures d'assainissement appropriées pour résorber le découvert à fin 2025, conformément à l'article 65d LPP.

Nous remercions le Conseil de fondation de la confiance témoignée et restons à son entière disposition pour préciser ou détailler tout point qu'il jugerait utile.

Swiss Risk & Care SA



Julien Melly
Actuaire ASA



Sébastien Brocard
Expert responsable